

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
RUE FORTUNE BERNARD

Monsieur le Maire de SABLET,

VU les articles L131.2 et L131.3 du Code des Communes,
VU le code de la Route et notamment l'article l411-1 à L411-7,
VU l'arrêté interministériel en date du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,
VU l'arrêté du 13 juin 1997,

VU la demande de l'entreprise DEMECO HEISS CLAUDE SAS 24 rue des Potiers d'Etain 57070 METZ ACTIFPOLE pour le déménagement de Monsieur ROCHEDIX Pascal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévenir tous risques pendant le déménagement décrit ci-dessus sur la rue FORTUNE BERNARD du croisement de la traverse Bezert au croisement de la montée de la Grand Font ; le 27 avril 2021 de 07h00 à 18h00,

ARRETE

ARTICLE 1 :

LA CIRCULATION SERA INTERDITE SUR LA RUE FORTUNE BERNARD DU CROISEMENT DE LA TRAVERSE BEZERT AU CROISEMENT DE LA MONTEE DE LA GRAND FONT LE MARDI 27 AVRIL 2021 DE 7H00 à 18H00.. La DEVIATION S'EFFECTUERA PAR LA RUE DU COLOMBIER OU LA ROUTE DE CARPENTRAS .

ARTICLE 2 :

L'entreprise mettra en place la signalisation temporaire nécessaire à la sécurité des usagers et des riverains et notamment l'installation de panneaux sens interdit sur les deux accès à la rue.

ARTICLE 3 :

Les riverains seront avertis par dépôt de l'arrêté dans les boîtes à lettres.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie. Il sera également mentionné sur les barrières,

Ampliation de cet arrêté sera transmis à

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vaison la Romaine
- Monsieur le responsable du déménagement
- Monsieur le Président du Département

FAIT A SABLET LE 22 AVRIL 2021.

